



Registre aux Délibérations du Conseil Communal de Saeul

Séance *publique* du septembre 31 octobre 2022

Date de l'annonce publique de la séance : 25 octobre 2022

Date de la convocation des conseillers : 25 octobre 2022

Présents : Jean Konsbruck, bourgmestre ; Edmond Gengler, Jean-Paul Mousel, échevins ;
Gérard Zoller, Marc Fisch, John Kaufmann, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;

Absents : Excusés : /
Sans motif : /

Point de l'ordre du jour : 2

Objet : Environnement : Evaluation du projet « Neubau der Trinkwasserleitung Schankegriecht – Nospelt » - Avis

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) ;

Vu la note technique établie par le bureau d'études et de services techniques « best » au sujet de la dégradation structurale de la conduite d'adduction entre la chambre à vannes Schankegriecht et la localité de Nospelt établi en date du 08 décembre 2021 ;

Vu la lettre du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 11 juillet 2022 concernant l'évaluation du projet « Neubau der Trinkwasserleitung Schankegriecht-Nospelt » sur le territoire des communes de Preizerdaul, Useldange, Saeul Helperknapp, Habscht, Koerich, Kehlen, Kopstal et Strassen et la demande d'avis concernant le champ d'application et le niveau de détail du rapport d'évaluation y relative ;

Considérant le plan « Übersichtslageplan Trassenvarianten » établi par le bureau d'ingénieurs « ProSolut S.A. ingénieurs-conseils » en date du 15 juin 2022 ;

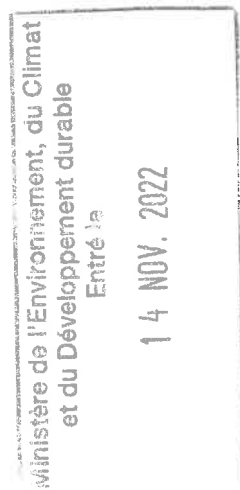
Vu le rapport « Neubau der Trinkwasserleitung Schankegriecht - Nospelt » établi par le bureau d'ingénieurs « ProSolut S.A. ingénieurs-conseils » en date du 20 juin 2022 ;

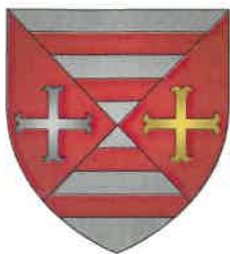
Vu la proposition de 3 variantes de tracés en tenant compte des contraintes techniques, urbanistiques, topographiques, géologiques, environnementales et archéologiques ;

Considérant que les tracés seront optimisés afin d'éviter la traversée de zones boisées et de minimiser l'impact sur les zones protégées. La priorité est donnée à la traversée sur des terrains agricoles (cultures et prairies) non protégés, pour lesquels l'avancement des travaux et la remise en état après le chantier sont plus faciles à gérer ;

Vu la proposition du Sebes de favoriser la Variante 2 et les avantages selon l'étude du bureau Best –ingénieurs-conseils:

- Rapprochement du centre de consommation de la région urbaine de la ville de Luxembourg ;
- Le linéaire le plus court possible en zones boisées (2240m dont seulement 910 m après la séparation des variantes), compte tenu des critères analysés ;
- Le linéaire le plus court possible à travers les habitats Natura 2000 (1320m);
- le linéaire le plus court possible à travers des zones de Protection rapprochées II de ressources d'eau potable (750m, aucune traversée après la séparation de variantes).





ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAEUL

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide à l'unanimité des voix présentes

➤ d'émettre l'avis suivant :

Après une analyse détaillée des documents, l'Administration communale de Saeul a décidé d'émettre un avis favorable pour la variante 1.

La variante 1 est la plus courte, tant sur l'ensemble du trajet que sur la traversée de la commune de Saeul. De plus, le tracé de la variante 1 est parallèle à l'existant. Il s'agit donc en grande partie des mêmes parcelles concernées que pour l'existant, ce qui simplifie considérablement les négociations sur les servitudes. De plus, cette variante offre des possibilités d'utilisation des trouées existantes, ce qui permet de réduire le défrichage des forêts. Un élargissement de la trouée existante dans le «Ditzeberg» aurait en outre un moindre impact sur le paysage de la commune de Saeul que la création d'une nouvelle trouée à l'est du territoire de la commune, dans le cas de la réalisation de la variante 2.

Un autre avantage de la variante 1 est qu'il y aurait éventuellement des possibilités de synergie lors des travaux de renforcement du réseau d'eau potable à Kapweiler et Schwebach.

En cas de la réalisation de la variante 2, il faut tenir compte que ce tracé passe très proche de la société Motorhomes Center Sàrl au niveau de la route nationale N8, afin d'éviter des complications éventuelles.

Enfin, l'Administration communale de Saeul souhaite exprimer son mécontentement d'avoir récemment financé le déplacement de la conduite SEBES à Schwebach sans avoir été informée d'un renouvellement imminent de l'ensemble du tracé. Pour cette opération, la commune a dû payer presque un million d'euros.

Transmise au ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable pour information.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,

Saeul, le 31 octobre 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,